

MAISON DU PÈRE

Rapport financier

31 août 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Subventions	17
Annexe B – Résultats par secteurs d'activité	18 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
MAISON DU PÈRE,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **MAISON DU PÈRE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec
Le 26 novembre 2025

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août	2025	2024
Produits		
Subventions (annexe A)	3 942 290 \$	3 511 036 \$
Droits reçus des résidents, des participants et de l'OMHM*	1 737 407	1 435 779
Autres	348 681	352 470
	6 028 378	5 299 285
Charges directes		
Salaires et charges sociales	5 210 448	4 916 671
Service alimentaire direct	876 471	677 619
Frais de fonctionnement	74 491	130 165
Total des charges directes	6 161 410	5 724 455
Charges indirectes		
Charges générales d'opération (note 15)	2 510 480	2 309 864
Charges générales d'administration	1 528 122	1 214 916
Total des charges indirectes	4 038 602	3 524 780
Excédent des charges avant dons et contributions	(4 171 634)	(3 949 950)
Dons et contributions		
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE** (page 7)	2 929 632	3 515 000
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	200 000	200 000
Autres dons et contributions	-	255 000
	3 129 632	3 970 000
Excédent des produits (charges)	(1 042 002) \$	20 050 \$
Total des produits	9 558 805 \$	9 673 816 \$
Total des charges	10 600 807	9 653 766
Excédent des produits (charges)	(1 042 002) \$	20 050 \$

* Incluant une subvention de 912 933 \$ (551 116 \$ en 2024) de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de payer des droits des résidents.

** La contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE inclut un don désigné de 125 000 \$ en 2025 (125 000 \$ en 2024), effectué par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, pour supporter le service de prévention, les soins de santé spécialisés et le service d'hébergement d'urgence et de référencement. La MAISON DU PÈRE a entièrement utilisé les sommes de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2024) au cours de chaque exercice.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2025

	Affectations internes			Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)	Non affecté	
Solde au début	748 501 \$	1 081 940 \$	2 357 \$	1 832 798 \$
Excédent des produits (charges)	19 220	-	(1 061 222)	(1 042 002)
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	-	-
Affectations internes (note 12)	<u>21 800</u>	<u>(1 081 940)</u>	<u>1 060 140</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	789 521 \$	Néant \$	1 275 \$	790 796 \$

Exercice clos le 31 août 2024

	Affectations internes			Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)	Non affecté	
Solde au début	721 641 \$	1 055 261 \$	35 846 \$	1 812 748 \$
Excédent des produits (charges)	5 060	(212 667)	227 657	20 050
Investissement en immobilisations corporelles	-	239 346	(239 346)	-
Affectations internes (note 12)	<u>21 800</u>	<u>-</u>	<u>(21 800)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	748 501 \$	1 081 940 \$	2 357 \$	1 832 798 \$

Situation financière

31 août	2025	2024
Actif à court terme		
Encaisse	1 106 711 \$	1 752 095 \$
Débiteurs (note 4)	604 324	1 072 559
Frais payés d'avance	44 217	74 782
	<u>1 755 252</u>	<u>2 899 436</u>
Placements réservés, à la juste valeur (note 5)	789 521	748 501
Immobilisations corporelles (note 6)	9 613 681	10 059 454
	<u>10 403 202</u>	<u>10 807 955</u>
Total de l'actif	12 158 454 \$	13 707 391 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	2 121 356 \$	2 370 426 \$
Apports reportés	517 467	488 695
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	106 575	101 187
	<u>2 745 398</u>	<u>2 960 308</u>
Dette à long terme (note 8)	2 011 881	2 118 748
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	6 610 379	6 795 537
	<u>8 622 260</u>	<u>8 914 285</u>
Total du passif	11 367 658	11 874 593
Actif net		
Affectations internes (note 12)		
Réserves AccèsLogis	789 521	748 501
Investi en immobilisations corporelles	-	1 081 940
Non affecté	1 275	2 357
	<u>790 796</u>	<u>1 832 798</u>
Total du passif et de l'actif net	12 158 454 \$	13 707 391 \$

Pour le conseil d'administration

..... Administrateur

..... Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août	2025	2024
Activités de fonctionnement*		
Excédent des produits (charges)	(1 042 002) \$	20 050 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	649 622	617 198
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	(400 795)	(404 531)
	(793 175)	232 717
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 16)	298 550	531 926
	(494 625)	764 643
Activités de financement		
Réduction de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	-	(6 341)
Remboursement de la dette à long terme	(101 479)	(113 534)
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	215 637	302 335
	114 158	182 460
Activités d'investissement		
Acquisition de placements réservés	(647 837)	(293 403)
Produit de la disposition de placements réservés	606 817	266 543
Acquisition d'immobilisations corporelles	(223 897)	(511 969)
	(264 917)	(538 829)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(645 384)	408 274
Encaisse au début	1 752 095	1 343 821
Encaisse à la fin	1 106 711 \$	1 752 095 \$

Informations supplémentaires (note 16)

* La contribution encaissée de la Fondation de la MAISON DU PÈRE incluse dans les activités de fonctionnement se détaille comme suit :

	2025	2024
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	2 929 632 \$	3 515 000 \$
Variation du solde de la contribution et sommes à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	663 925	(32 823)
Variation des sommes à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	35 034	(7 177)
Contribution encaissée au cours de l'exercice	3 628 591 \$	3 475 000 \$

Notes complémentaires**31 août 2025**

1. Constitution, nature des activités et continuité des activités

Le Registraire des entreprises a émis en date du 11 septembre 2012 de nouvelles lettres patentes en vertu de l'article 221 de la Loi sur les compagnies (L.C.Q., C. C-38) constituant les membres en une nouvelle personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies sous le nom MAISON DU PÈRE.

La MAISON DU PÈRE est un organisme de bienfaisance enregistré (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu) offrant l'accueil, le gîte, la nourriture et les vêtements aux hommes défavorisés. L'Organisme offre également l'appui nécessaire pour sortir ces hommes de l'itinérance par des programmes d'accompagnement social et veille sur le bien-être des aînés de la rue par le biais de sa résidence de 76 chambres.

2. Application initiale*Accords d'infonuagique*

Le 1^{er} septembre 2024, l'Organisme a adopté la nouvelle note d'orientation comptable NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client*, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question à savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'Organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'Organisme continuera de répartir la contrepartie de l'accord entre toute les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la prestation de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'Organisme reçoit les services en question. Ces charges sont incluses sous les rubriques suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Frais de fonctionnement		
Dépenses informatiques	23 135 \$	9 255 \$
Charges générales d'opération		
Intérêts et frais de banque	<u>15 835</u>	<u>14 827</u>
	38 970 \$	24 082 \$

L'Organisme comptabilise en tant qu'actif un frais payé d'avance lorsque les services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'application initiale de cette nouvelle note d'orientation comptable n'a eu aucune incidence sur l'actif net de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 août 2025, et aucune autre incidence sur l'actif net à la date de transition, soit le 1^{er} septembre 2023.

Notes complémentaires

31 août 2025

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Organisme applique le référentiel comptable selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Constatation des produits

L'Organisme constate les produits de droits reçus des résidents et des participants sur une base mensuelle dès qu'ils sont exigibles et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Dons reçus sous forme de fournitures et de services

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur. Cependant, la direction a estimé à 1 237 575 \$ (1 396 056 \$ en 2024) les dons en denrées alimentaires reçus au cours de l'exercice. Ces montants sont fournis à titre d'information et n'ont pas été audités.

Répartition des résultats par secteurs d'activité (annexe B)

Les produits directement liés à un secteur sont attribués à ce secteur.

Pour les salaires et charges sociales et les frais de fonctionnement, les charges directement liées à un secteur sont attribuées à ce secteur. Pour le service alimentaire direct, les charges sont attribuées aux différents secteurs, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre de repas servis par chacun. Les charges générales d'opération sont attribuées aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata de la superficie de l'immeuble utilisée. Les charges générales d'administration sont attribuées aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des salaires de l'activité. L'amortissement est réparti aux différentes activités, en fonction de la superficie de l'immeuble utilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Aménagement du terrain	10 %
Bâtiments	2,5 %
Aménagement intérieur du bâtiment	10 %
Mobilier et équipement de résidence	20 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

Notes complémentaires**31 août 2025**

3. Principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Subventions et dons afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et de dons reportés puis amortis de la même manière que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. La contribution au FQHC est amortie sur la durée de vie restante de l'immeuble au moment de la contribution, soit 30 ans.

*Instruments financiers**Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'elle évalue à la juste valeur qui est fournie par les gestionnaires. La variation de la juste valeur est présentée au résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients, des prêts aux bénéficiaires – aide au loyer, des subventions gouvernementales à recevoir, du don et des autres sommes à recevoir.

La contribution et les sommes à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE sont comptabilisées au coût.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs, des sommes à payer au Projet Logement Montréal et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2025.

Notes complémentaires**31 août 2025****3. Principales méthodes comptables (suite)***Utilisation d'estimations*

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la durée de vie utile des actifs amortissables aux fins du calcul de l'amortissement et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Débiteurs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes clients	166 187 \$	152 535 \$
Prêts aux bénéficiaires – aide au loyer, sans intérêt	144 689	11 716
Subventions gouvernementales à recevoir	166 389	81 763
Taxes de vente	49 892	114 732
Contribution et sommes à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	47 888	711 813
Don à recevoir	25 000	-
Autres sommes à recevoir	4 279	-
	604 324 \$	1 072 559 \$

5. Placements réservés

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	Juste valeur et coût	Juste valeur et coût
Intérêts courus à recevoir	5 199 \$	5 415 \$
Encaisse à taux élevé	647 837	-
Dépôt à terme, taux de 3,8 %, échéant en août 2026	136 485	136 485
Dépôts à terme, échus au cours de l'exercice	-	606 601
	789 521 \$	748 501 \$

Notes complémentaires

31 août 2025

6. Immobilisations corporelles	2025		2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain – MAISON DU PÈRE et			
Résidence J.A. De Sève	333 750 \$	- \$	333 750 \$
Aménagement du terrain	57 887	42 911	17 699
Bâtiment – MAISON DU PÈRE	4 147 882	1 944 335	2 283 384
Bâtiment – Résidence J.A. De Sève	12 670 429	6 592 480	6 394 709
Aménagement intérieur du bâtiment –			
MAISON DU PÈRE	787 321	194 399	481 844
Mobilier et équipement de résidence	1 679 862	1 305 618	506 707
Matériel roulant	132 465	132 054	10 674
Mobilier de bureau	96 435	93 872	4 113
Matériel informatique	226 903	213 584	26 574
	20 132 934 \$	10 519 253 \$	10 059 454 \$
7. Crédoiteurs et charges à payer		2025	2024
Comptes fournisseurs		278 570 \$	179 954 \$
Charges à payer		45 849	75 889
Salaires et vacances à payer		635 124	531 696
Sommes à remettre à l'État		49 250	40 754
Sommes à payer au Projet Logement Montréal		1 112 563	1 542 133
		2 121 356 \$	2 370 426 \$
8. Dette à long terme		2025	2024
		Coût amorti	Coût amorti
Hypothèque immobilière non subventionnée, taux de 5,255 %, remboursable par mensualités de 17 849 \$ incluant les intérêts, renouvelable en juillet 2029, solde au 31 août 2025 amorti sur une période de 180 mois échéant en juillet 2039		2 118 456 \$	2 219 935 \$
Portion exigible		106 575	101 187
		2 011 881 \$	2 118 748 \$

L'hypothèque immobilière est garantie par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 8 615 246 \$.

Notes complémentaires

31 août 2025

8. Dette à long terme (suite)

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	106 575 \$
2027	112 249 \$
2028	118 225 \$
2029	123 518 \$
2030	130 168 \$

9. Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons reportés représentent des fonds qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des subventions et dons reportés sont les suivantes :

	SHQ	Fondation de la MAISON DU PÈRE	Autres	2025	2024
Solde au début	2 438 824 \$	1 935 003 \$	2 421 710 \$	6 795 537 \$	6 839 727 \$
Contributions ou subventions reçues au cours de l'exercice	-	141 000	74 637	215 637	360 341
Amortissement**	<u>(121 718)</u>	<u>(40 829)</u>	<u>(238 248)</u>	<u>(400 795)</u>	<u>(404 531)</u>
Solde à la fin	2 317 106 \$*	2 035 174 \$	2 258 099 \$	6 610 379 \$	6 795 537 \$

* Composition du solde de la subvention SHQ reportée afférente aux immobilisations corporelles :

Subvention à l'origine	6 104 448 \$
Contribution au FQHC	(926 834)
Amortissement cumulé	<u>(2 860 508)</u>
	<u>2 317 106 \$</u>

** L'amortissement est porté en réduction des charges à l'état des résultats.

Notes complémentaires**31 août 2025****10. Fonds détenus pour le compte des bénéficiaires**

L'Organisme détient des liquidités qui lui ont été remises pour le compte des bénéficiaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle. Au 31 août 2025, les sommes ainsi confiées à l'Organisme et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actifs	1 219 286 \$	1 219 028 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	125 570 \$	113 032 \$
Sommes dues aux bénéficiaires	1 070 541	1 073 042
Sommes à remettre à l'Office municipal d'habitation de Montréal et à la Société d'habitation de Montréal	23 175	32 954
	1 219 286 \$	1 219 028 \$

11. Fonds détenus pour le compte du Projet Logement Montréal

L'Organisme a signé une entente de gestion et de collaboration dans le cadre du projet « Projet Logement Montréal » avec ses partenaires (Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et l'Accueil Bonneau) dans le but de réduire l'itinérance à Montréal. L'Organisme a été désigné comme coordonnateur et gestionnaire de ce projet qui est financé par des subventions de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance et du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au 31 août 2025, les sommes ainsi confiées à l'Organisme à titre de fiduciaires et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Bilan		
Actif à court terme	181 459 \$	189 058 \$
Sommes à recevoir de la MAISON DU PÈRE	1 112 563 \$	1 542 133 \$
Sommes à recevoir des partenaires	980 465 \$	-
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	40 617 \$	39 503 \$
Autres passifs à court terme	2 233 870 \$	1 691 688 \$
Actif net	- \$	-
Résultats		
Produits	6 687 102 \$	5 425 547 \$
Frais d'exploitation	6 687 102 \$	5 425 547 \$
Excédent des produits	- \$	-

Notes complémentaires**31 août 2025****12. Affectations internes**

Au 31 août 2025, le conseil d'administration a décidé de ne plus grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et d'affecter le solde à l'actif net non affecté.

En vertu de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec et l'Organisme dans le cadre du programme AccèsLogis, les administrateurs de l'Organisme ont affecté l'actif net de la manière suivante :

	Réserve de gestion	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de remplacement mobilière	Total
Solde au début	83 588 \$	367 243 \$	297 670 \$	748 501 \$
Contribution à chacune des réserves	-	21 800	-	21 800
Intérêts	<u>2 146</u>	<u>9 430</u>	<u>7 644</u>	<u>19 220</u>
Solde à la fin	<u>85 734 \$</u>	<u>398 473 \$</u>	<u>305 314 \$</u>	<u>789 521 \$</u>

Une somme de 789 521 \$ est présentée à titre de placements réservés.

13. Instruments financiers*Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 août 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux comptes clients, aux prêts aux bénéficiaires – aide au loyer, aux subventions gouvernementales à recevoir, au don à recevoir, aux autres sommes à recevoir et à la contribution et aux sommes à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Au 31 août 2025, aucun compte client n'a été déprécié (aucun en 2024).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs, ses sommes à payer au Projet Logement Montréal et sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Notes complémentaires

31 août 2025

13. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements réservés et dette à long terme) qui l'assujettissent à un risque de juste valeur.

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis est de 2 118 456 \$ (2 219 935 \$ en 2024).

14. Opérations entre parties liées

L'Organisme détient un intérêt économique dans la Fondation de la MAISON DU PÈRE du fait que cette dernière sollicite des fonds au bénéfice de l'Organisme.

15. Charges générales d'opération

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Intérêts sur la dette à long terme	111 693 \$	78 650 \$
Intérêts et frais de banque	18 388	16 576
Amortissement des immobilisations corporelles	649 622	617 198
Autres charges générales d'opération	1 730 777	1 597 440
	2 510 480 \$	2 309 864 \$

16. Flux de trésorerie

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	468 235 \$	(166 507) \$
Frais payés d'avance	30 565	78 137
Créditeurs et charges à payer	(229 022)	463 574
Apports reportés	28 772	156 722
	298 550 \$	531 926 \$

Informations supplémentaires

Activités d'investissement sans incidence sur la trésorerie

Subventions gouvernementales à recevoir afférentes aux immobilisations corporelles

58 006 \$ 58 006 \$

Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs

- \$ 20 048 \$

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août

2025

2024

ANNEXE A – SUBVENTIONS

Subventions

Subventions du gouvernement provincial

Ministère de la Santé et des Services sociaux

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme de soutien aux organismes communautaires **2 605 040 \$** 2 855 052 \$

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez soi **613 896** 286 514

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme d'aide à la modernisation des installations de certaines RPA **37 618** -

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme de soutien à domicile **88 040** -

Secrétariat aux aînés – Programme Québec ami des aînés (QADA) **76 424** 17 414

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Entente de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale **142 546** 191 398

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Programme d'aide et d'accompagnement social – Action **21 459** 29 255

Autres **34 943** 29 527

Subventions du gouvernement fédéral

Ministère du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités – Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans **175 685** 66 876

Emploi et Développement social Canada – Développement des ressources humaines – Programmes Emploi d'été Canada **15 639** -

Autres **131 000** 35 000

3 942 290 \$ **3 511 036 \$**

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2025

ANNEXE B – RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

2025

	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Programme de prévention	Total
Produits							
Subventions	1 630 821 \$	357 737 \$	399 304 \$	817 341 \$	406 044 \$	331 043 \$	3 942 290 \$
Droits reçus des résidents et des participants	-	168 716	1 568 691	-	-	-	1 737 407
Autres	44 063	76 487	167 633	15 611	43 395	1 492	348 681
	<u>1 674 884</u>	<u>602 940</u>	<u>2 135 628</u>	<u>832 952</u>	<u>449 439</u>	<u>332 535</u>	<u>6 028 378</u>
Charges directes réparties par secteurs d'activité							
Salaires et charges sociales	1 575 710	800 699	1 334 721	860 822	372 470	266 026	5 210 448
Service alimentaire direct	296 848	142 040	394 045	33 206	5 166	5 166	876 471
Frais de fonctionnement	6 006	12 010	25 943	1 910	5 872	22 750	74 491
Total des charges directes	<u>1 878 564</u>	<u>954 749</u>	<u>1 754 709</u>	<u>895 938</u>	<u>383 508</u>	<u>293 942</u>	<u>6 161 410</u>
Charges indirectes réparties par secteurs d'activité							
Charges générales d'opération	409 433	864 234	1 138 294	91 899	3 862	2 758	2 510 480
Charges générales d'administration	462 125	234 829	391 448	252 462	109 238	78 020	1 528 122
Total des charges indirectes	<u>871 558</u>	<u>1 099 063</u>	<u>1 529 742</u>	<u>344 361</u>	<u>113 100</u>	<u>80 778</u>	<u>4 038 602</u>
Excédent des charges par secteurs d'activité avant dons et contributions	<u>(1 075 238)</u>	<u>(1 450 872)</u>	<u>(1 148 823)</u>	<u>(407 347)</u>	<u>(47 169)</u>	<u>(42 185)</u>	<u>(4 171 634)</u>
Dons et contributions	810 402	1 088 610	854 831	308 011	35 773	32 005	3 129 632
Excédent des charges par secteurs d'activité	<u>(264 836)\$</u>	<u>(362 262)\$</u>	<u>(293 992)\$</u>	<u>(99 336)\$</u>	<u>(11 396)\$</u>	<u>(10 180)\$</u>	<u>(1 042 002)\$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et Maintien en Logement

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août 2024

ANNEXE B – RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

2024

	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la rue	Programme d'Accès-Santé	Programme IML***	Programme de prévention	Total
Produits							
Subventions	1 977 839 \$	413 526 \$	126 779 \$	495 390 \$	366 984 \$	130 518 \$	3 511 036 \$
Droits reçus des résidents et des participants	-	197 071	1 238 708	-	-	-	1 435 779
Autres	45 776	117 615	127 018	36 037	24 737	1 287	352 470
	<u>2 023 615</u>	<u>728 212</u>	<u>1 492 505</u>	<u>531 427</u>	<u>391 721</u>	<u>131 805</u>	<u>5 299 285</u>
Charges directes réparties par secteurs d'activité							
Salaires et charges sociales	1 537 126	937 571	1 265 718	674 290	298 910	203 056	4 916 671
Service alimentaire direct	230 606	110 344	302 845	25 796	4 014	4 014	677 619
Frais de fonctionnement	42 310	20 643	40 777	8 574	14 936	2 925	130 165
Total des charges directes	<u>1 810 042</u>	<u>1 068 558</u>	<u>1 609 340</u>	<u>708 660</u>	<u>317 860</u>	<u>209 995</u>	<u>5 724 455</u>
Charges indirectes réparties par secteurs d'activité							
Charges générales d'opération	369 637	804 853	1 057 350	78 024	-	-	2 309 864
Charges générales d'administration	379 825	231 675	312 760	166 618	73 861	50 177	1 214 916
Total des charges indirectes	<u>749 462</u>	<u>1 036 528</u>	<u>1 370 110</u>	<u>244 642</u>	<u>73 861</u>	<u>50 177</u>	<u>3 524 780</u>
Excédent des charges par secteurs d'activité avant dons et contributions	(535 889)	(1 376 874)	(1 486 945)	(421 875)	-	(128 367)	(3 949 950)
Dons et contributions	538 727	1 383 627	1 494 431	424 573	-	128 642	3 970 000
Excédent des produits par secteurs d'activité	<u>2 838 \$</u>	<u>6 753 \$</u>	<u>7 486 \$</u>	<u>2 698 \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>275 \$</u>	<u>20 050 \$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et Maintien en Logement